

filigranes; et enfin à tous les auteurs de procédés chimiques ou autres destinés autant que possible à prévenir les contrefaçons et le lavage des timbres.

J'estime qu'à côté de la partie purement théorique, qui intéressera surtout les collectionneurs, le côté technique frappera plus vivement le public, et lui apprendra des choses qu'il doit certainement ignorer.

D'un autre côté, cette exposition sera sans aucun doute suivie par les Administrations postales, et je crois que les exposants auxquels je fais appel et à qui je suis prêt à fournir directement tous les renseignements désirables, ne pourront que se féliciter d'y avoir participé.

Veuillez agréer, etc.

G. LESOURD,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

INFORMATIONS

L'Exposition universelle de 1900.

Rapport du Ministre du Commerce et de l'Industrie et Décret du Président de la République.

Dans le numéro du *Génie Civil* (1), du 9 juillet dernier, nous annonçons que le projet de résolution présenté à la Chambre des Députés, par M. François Deloncle, en vue d'inviter le Gouvernement à décréter l'ouverture d'une Exposition universelle à Paris pour 1900, avait été pris en considération par la commission d'initiative parlementaire.

Nous donnons ci-après le Rapport qui vient d'être adressé au Président de la République par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, et le décret portant ouverture à Paris, le 5 mai 1900, d'une Exposition universelle :

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

À l'heure même où l'Exposition universelle de 1889 fermait ses portes en pleine apothéose, exposants et visiteurs se donnaient instinctivement rendez-vous à Paris pour l'année 1900.

Encore sous l'impression du spectacle imposant dont ils venaient d'être les acteurs ou les témoins, ils se demandaient déjà par quelles merveilles le génie de la France et de ses hôtes pourrait, sinon faire oublier l'éclat des grandes assises du Centenaire, du moins inaugurer dignement le vingtième siècle et marquer ainsi la nouvelle étape franchie dans la marche en avant de la civilisation contemporaine.

Trois ans à peine se sont écoulés depuis cette période brillante pendant laquelle la France, consciente de sa grandeur, sûre d'elle-même, déployait, au milieu de ceux des autres nations, les trésors de sa production artistique, industrielle et agricole.

Cependant, l'opinion publique demande au Gouvernement de fixer dès aujourd'hui la date des fêtes pacifiques auxquelles seront conviés tous les producteurs, tous les travailleurs du monde. Le sentiment qui se dessinait aux derniers jours de 1889 a pris corps; il s'affirme pressant et irrésistible, il demande que l'intervalle qui depuis quarante ans a séparé nos expositions universelles de 1855, 1867, 1878, 1889, ne soit pas dépassé. Le Gouvernement ne pouvait manquer de s'associer à ce vœu unanime, conforme à la tradition constamment suivie; il n'a pas cessé de se préoccuper des dispositions préliminaires à prendre et il croit le moment venu de sortir de la période purement préparatoire pour entrer dans celle de l'exécution. L'œuvre à accomplir pour la prochaine Exposition exigera en effet des efforts prolongés et soutenus.

Les progrès réalisés, ceux qui s'achèvent sous nos yeux, permettent d'entrevoir un spectacle dépassant encore par sa splendeur celui qui nous a été donné d'admirer. Quelle qu'il ait été la magnificence des expositions précédentes, elles sont inévitablement éclipsées par les expositions nouvelles qui jalonnent la voie ouverte à l'humanité et résument ses conquêtes successives.

C'est de qui fait le succès de ces fêtes périodiques du travail, c'est la cause principale du puissant attrait qu'elles exercent sur les masses. Les expositions ne sont pas seulement des jours de repos et de joie dans le labeur des peuples; elles apparaissent de loin en loin comme des sommets d'où nous mesurons le chemin parcouru. L'homme en sort reconforté, plein de vaillance et même d'une foi profonde dans l'avenir. Cette foi, apaisée exclusivement de quelques nobles esprits au siècle dernier, se répand aujourd'hui de plus en plus; elle est la religion générale des temps modernes, elle fécondé ou les expositions universelles ne sont plus que comme de majestueuses et utiles solennités, comme les manifestations nécessaires de l'existence d'une nation laborieuse animée d'un irrésistible besoin d'expansion, comme des entreprises se recommandant moins par les bénéfices matériels de tout ordre qui en sont la conséquence que par l'impulsion vigoureuse donnée à l'esprit humain.

La périodicité admise jusqu'ici ramène nécessairement la prochaine Exposition universelle de Paris à la date qui semblait, dès 1889, devoir s'imposer au pouvoir public, à l'année 1900. Ce sera la fin d'un siècle de prodigieux essor scientifique et économique; ce sera aussi le seul d'une ère dont les savants et les philosophes prophétisent la grandeur et dont les réalités dépassent sans doute les rêves de nos imaginations.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, Monsieur le Président, sur l'intérêt que peut présenter une exposition universelle à cette date. Malgré l'habileté de la science, avec les procédés qui sont de la vie contemporaine, les progrès de 1889 ouvrent un large champ aux études du même genre que l'on voudrait reprendre en 1900. Dans le domaine des beaux-arts, par exemple, il s'agit de dégager les caractères principaux du mouvement artistique qui se poursuit à l'heure actuelle et d'opposer, en quelques œuvres caractéristiques, l'art de la seconde moitié du siècle à l'art romantique ainsi qu'à l'art classique. Dans le domaine de la science, de l'industrie, de l'agriculture, le rapprochement des méthodes et des produits, à l'origine et au terme de la période centennale, fournira les renseignements les plus précieux et excitera en même temps l'attraction la plus puissante. Toutes les branches de l'activité humaine trouveront un égal profit de ce bilan. Pour découvrir les conditions matérielles et morales de la vie contemporaine, il suffira de constater les conditions matérielles et morales de la vie contemporaine. L'Exposition de 1900 constituera la synthèse, déterminera la philosophie du siècle, et nous permettra sans doute, Monsieur le Président, ainsi qu'à moi, nécessaire

de préparer dès maintenant cette œuvre grandiose et d'annoncer officiellement aux artistes, aux savants, aux industriels, aux agriculteurs que la prochaine exposition universelle instituée par la France aura lieu en 1900. D'ailleurs, le succès même de l'exposition précédente, la conservation des palais du Champ de Mars et l'expérience des difficultés extrêmes qu'il a fallu surmonter pour achever, en 1889, l'œuvre commencée dès 1884 rendent indispensable une longue période d'études et de travaux pour permettre à la France de clore par un triomphe pacifique le siècle qu'elle a inauguré en organisant les premières expositions nationales.

Si vous voulez bien donner à ma proposition votre haute approbation, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Jules Roche.

DÉCRET :

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Ministre du Commerce et de l'Industrie,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Une Exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles s'ouvrira à Paris le 5 mai 1900 et sera close le 31 octobre suivant.

Art. 2. — Le Ministre du Commerce et de l'Industrie est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 juillet 1892.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Jules Roche.

L'Union des Yachts français.

La Revue du Havre du 19 juillet 1892.

Le « yachting » est un des sports les plus justement en vogue à l'heure actuelle. Il est l'apanage d'une élite de chercheurs, instruits et riches qui, tout en se procurant des distractions reposantes et émouvantes, tout à la fois, rendent à notre pays des services que l'on ne saurait méconnaître. Ils contribuent, en effet, dans une large mesure, au progrès de l'art des constructions navales en France, et encouragent une foule de recherches par la forme des navires, leurs moyens de propulsion, leurs procédés de construction. En même temps, ces élégants yachts servent de pépinière à une réserve précieuse de marins, de pilotes et de mécaniciens de premier ordre dont la flotte nationale tire et tirerait, en bien des circonstances, un très heureux et utile parti.

La revue de l'Union des Yachts français, réunis au Havre, que M. l'amiral Lagé a bien voulu passer, à la date du 19 juillet, est une preuve de l'intérêt réel que la marine porte à ces efforts louables ainsi qu'une consécration de leur succès.

Plusieurs de nos collaborateurs et amis du *Génie Civil* ont pris part avec honneur à la revue dont nous parlons. M. PÉRISSON, l'ardent et infatigable propagateur du yachting, s'y était rendu avec son vapeur la *Fawcett* et la *Linotte*, de 420 tonnes et 4 200 chevaux de force motrice. M. HENRI MENIER montait son magnifique vapeur gréé en trois-mâts-barque la *Velleda*. Notre collaborateur, M. HENRI DEUTSCH, battait pavillon français et russe sur son élégant steam-yacht *L'iris*, qui présentait, au point de vue du progrès maritime, un intérêt spécial.

Le yacht de M. Henri Deutsch était chauffé, non pas au charbon, mais à l'aide de pulvérisateurs spéciaux avec le combustible liquide nommé *astakli*, qui provient de la distillation des naphthes du Caucase. Les résultats obtenus ont vivement attiré l'attention : 40 kilogrammes d'*astakli* suffirent, avec un arrimage plus facile, à remplacer 70 kilogrammes de charbon en supprimant les chauffeurs, ce qui permet d'emporter près de 40 % de plus de combustible, ou, en d'autres termes, d'effectuer de plus longs parcours sans relâcher. On s'en sert depuis longtemps déjà sur la mer Noire et la mer Caspienne; son emploi en France serait très avantageux; il n'est subordonné qu'à quelques changements bien simples dans les foyers ordinaires et à une modification des tarifs douaniers sur ces matières. Nous reviendrions d'une façon approfondie sur ce sujet dans un de nos prochains numéros, avec les détails techniques nécessaires pour en faire apprécier l'importance et l'avenir.

NÉCROLOGIE

M. A. Lavalley.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Alexandre Lavalley, sénateur du Calvados, membre du Comité supérieur de Rédaction du *Génie Civil*, décédé, le 20 juillet dernier, en son château du Bois-Tillard, près Pont-Lévy.

Né en 1821, M. Lavalley fut élève de l'École Polytechnique. Sorti dans le Génie militaire, il donna sa démission, travailla en Angleterre comme simple ouvrier et se fit chauffeur-mécanicien afin d'étudier les locomotives et d'acquiescer toutes les connaissances spéciales sur la matière.

Revenu en France, il entra d'abord dans les ateliers de construction de M. Ernest Guin, puis il s'associa avec M. Borrel, Ingénieur des Ponts et Chaussées, et prit l'entreprise du dragage du canal de Suez. Après l'achèvement de ce canal, il s'occupa d'autres travaux importants, notamment à l'île de la Réunion.

Élu sénateur dans le Calvados aux élections de 1883, il siégea au centre gauche, qui l'élu vice-président du groupe, et donna particulièrement son attention aux questions agricoles et industrielles.

M. Lavalley avait été président de la Société des Ingénieurs civils en 1876; il était officier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu à Rieux (Calvados), le 23 juillet.